



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
 DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
 ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 182026 PORTANT
 RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT
 AU PARKING DE LA SAUER**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MUNCHHAUSEN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1, L2542-1 et suivants,

CONSIDÉRANT que la fête paroissiale aura lieu dimanche le 05 juillet 2026 à partir de 10H00 au parking de la Sauer,

CONSIDÉRANT que les préparatifs devront déjà avoir lieu vendredi le 03 juillet 2026 à partir de 18H00,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, de prescrire toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 - Interdiction

L'accès et le stationnement au parking de la Sauer seront interdits à tout véhicule du vendredi 03 juillet 2026 à partir de 18H00, au dimanche 05 juillet 2026 jusqu'à 20H00.

ARTICLE 2 - Sécurité et signalisation

La signalisation correspondante sera mise en place par les soins de la Commune de MUNCHHAUSEN.

ARTICLE 3 - Responsabilité

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seltz/Lauterbourg,

Monsieur le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers de Munchhausen/Mothern,

le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens.

Fait à MUNCHHAUSEN, le 1^{er} juin 2026



Le Maire,

Sandra RUCK